

Etude Fraude Sociale

Rencontres provinciales
printemps 2014

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN

SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Contexte

- En 2013, la secrétaire d'Etat à l'intégration sociale a chargé la société de consultance PwC de réaliser une étude sur l'impact de la fraude sociale dans les CPAS. Cette étude avait pour but d'obtenir des résultats objectifs et chiffrés sur la prévention et la lutte contre la fraude sociale au sein des CPAS et d'identifier les bonnes pratiques prises à cet égard par les centres.



Contexte

- Définition 'fraude sociale' dans le cadre de l'étude
 - Il y a délit avec un caractère **intentionnel**
 - Il y a une **présentation trompeuse** des données
 - Il y a une volonté de bénéficier **d'avantages économiques**
 - Il y a une victime dont la confiance a été abusée
 - Il y a un acte **illicite** ou **illégal**



Contexte

Types de fraude

- **Fraude à l'identité**

fausse identité ou de documents faux ou falsifiés

- **Fraude aux revenus**

revenus non déclarés

- **Fraude patrimoniale**

non déclaration du patrimoine réel

- **Fraude au domicile**

Domicile fictif/ boîte aux lettres /fausse domiciliation/ fausse déclaration de la composition de ménage

- **Fraude aux attestations**

faux certificat médical



Contexte

Méthodologie utilisée

- une analyse quantitative de la fraude sociale a été réalisée via l'envoi d'un questionnaire électronique à l'ensemble des CPAS
- une analyse qualitative a été effectuée via la réalisation d'un ensemble d'interviews avec des représentants des CPAS.

Participation

- Sur l'ensemble des 589 CPAS belges, 283 ont complété l'enquête, ce qui représente 48% de l'ensemble des CPAS.



Résultats

Visite à domicile

- **57%** des CPAS réalise systématiquement (lors de l'examen du dossier de demande pour bénéficiaire du revenu d'intégration, de l'aide sociale financière ou de l'aide médicale – dans le cadre de l'enquête sociale) ou **35 %** régulièrement une visite à domicile.
- Dans une moindre proportion, **8 %** la visite à domicile est réalisée uniquement lorsqu'il y a une dénonciation ou lorsqu'il y a une suspicion d'une fraude possible.



Résultats

Flux BCSS

- **77 %** des CPAS consulte la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale systématiquement (lors de l'examen du dossier de demande pour bénéficiaire du revenu d'intégration, de l'aide sociale financière ou de l'aide médicale – dans le cadre de l'enquête sociale) ou régulièrement **21%**



Résultats

Mesures spécifiques

65% des CPAS n'ont pas répondu à cette question.

3% = cellule de lutte contre la fraude sociale

4% = Désignation d'une personne en charge de la prévention de la fraude sociale

29% = autres

Visite à domicile

Flux BCSS

La mise en place de collaborations avec les services de police/agents de quartiers

Les échanges entre les CPAS

La responsabilisation de l'équipe sociale

Les réunions internes au sein du CPAS et les collaborations avec les autres services (du CPAS).



Résultats

Estimation théorique du nombre de cas de fraude au revenu d'intégration pour l'ensemble des CPAS 2012 : 4,59% (4,62% pour l'aide équivalente et 1,72% pour les frais médicaux)

Méthode : ratio du nombre total de cas de fraude constatés au sein des CPAS qui ont répondu à la question, divisé par le nombre de bénéficiaires pour les CPAS qui ont répondu à la question. Ce ratio a été appliqué au nombre total des bénéficiaires de cette catégorie en 2012.

montant moyen des fraudes constatées en 2012

Le montant moyen s'élève en 2012 à **1.685 €/RI ,1.662€/aide équivalente**. Ce montant a été calculé sur base du total des cas de fraude mentionnés par les CPAS qui ont répondu à la question et du total des montants mentionnés par les CPAS qui ont répertorié des cas de fraude.

Ces montants restent théoriques et doivent être considérés avec prudence car seuls 60 CPAS ont répondu à cette question.



Résultats

Suites données à la fraude (en 2012)

2.407 cas constatés (DIS + aide équivalente + frais médicaux)

Retrait **2.234**

Recouvrement **1.724**

Sanction-suspension **1.002**

Poursuites pénales **50**



Résultats

Difficultés rencontrées pour détecter la fraude sociale

- Les difficultés de donner des preuves
- Le secret professionnel des services avec lesquels ils souhaiteraient collaborer, ainsi que l'obligation de respecter la vie privée/dignité de la personne
- Le manque de moyens (humains notamment) et de temps (notamment mais pas exclusivement pour effectuer les visites au domicile)
- Les limitations réglementaires et notamment le fait que les possibilités de sanction au revenu d'intégration sociale sont limitées
- Le manque de collaboration de certains services avec lesquels ils souhaiteraient échanger (les services de police notamment)
- Le manque d'accès aux données, en particulier les données bancaires, mais aussi les difficultés rencontrées vis-à-vis de la BCSS (mise à jour des données, accès pas généralisé,...)
- Le fait que le tribunal du travail soit peu disposé à suivre les avis des CPAS et la difficulté d'application du code pénal social.



Recommandations

Amélioration de l'enquête sociale par:

- Un système d'enregistrement uniforme / système informatique
- Des directives / procédures écrites / méthodologie uniforme
- Une formation concernant la fraude sociale
- L'amélioration/élargissement des flux d'information
- La qualité de l'enquête sociale
- La sensibilisation du public cible
- Un point de contact central sur la fraude sociale
- L'amélioration de la concertation/collaboration supra-locale entre les différents CPAS
- Les mesures à mettre en place en cas de fraude sociale avérée



Etude Fraude Sociale

Résultats complets de l'étude et les recommandations disponibles sur le site web www.mi-is.be

